

Au tribunal correctionnel de Paris

# 12393 Bob Denard, mercenaire ou corsaire ?

Le mercenaire Robert Denard, soixante-quatre ans, comparait mercredi 10 mars devant la quatorzième chambre correctionnelle de Paris pour s'expliquer, seize ans après les faits, sur la tentative de coup d'Etat réalisée au Bénin le 16 janvier 1977. Pour l'accusation, qui s'appuie sur la plainte déposée le 10 juillet 1979 par les familles de trois militaires béninois tués dans l'opération, il s'agit du délit d'« association de malfaiteurs ».

Jamais sans doute audience d'un tribunal correctionnel n'aura aussi peu ressemblé à un procès. Dans son box, Bob Denard, lunettes et blazer bleu, explique ce que fut sa vie. Avec lui, le tribunal part en Indochine, va au Maroc, passe au Congo, puis du Biafra saute au Yémen, fait un séjour en Angola pour finir aux Comores. Le mercenaire parle peu. En puisant dans le dossier ou en recourant à d'autres références (1), le président Jean-Claude Antonetti montre qu'il n'ignore rien de la vie quasiment mythique du prévenu, dont le rôle fut souvent déterminant dans l'histoire de plusieurs pays d'Afrique. Parfois, tandis que le magistrat voyage au Katanga ou au Kurdistan, Bob Denard l'interrompt pour apporter une précision : « A cette époque, j'avais un petit creux, alors j'ai monté un garage. »

On en vient quand même au coup d'Etat de Cotonou. L'initia-

tive serait marocaine avec un soutien du Gabon. La rémunération du maître d'œuvre était de 5 000 dollars par mois. Le budget « opérationnel » alloué par le Front de libération et de réhabilitation du Dahomey (FLERD) portait sur 475 000 dollars. Il s'agissait de renverser le régime du président Mathieu Kérékou. Pour cette opération, quatre-vingt-dix hommes avaient été recrutés pour leurs qualités militaires, et entraînés au Maroc. Bob Denard tient à préciser : « Ce n'étaient pas des tueurs à gages comme on a eu l'air de le dire. »

L'avion transportant le commando a donc atterri à 6 h 45 sur l'aéroport de Cotonou le 16 janvier 1977. Quatre heures un quart après, il repartait précipitamment. Les hommes de Bob Denard avaient rencontré une résistance inattendue. Il avait fallu repartir, laissant sur la piste d'envol des armes, des munitions et surtout une caisse de mortier contenant tous les documents relatifs à l'opération. « Je l'ai appris très vite, raconte Bob Denard. J'ai failli faire revenir l'avion. » Cela en aurait valu la peine. Cette caisse, qui aurait été déchargée par erreur, a permis au Bénin et à la commission des Nations unies de découvrir des pièces qui signaient l'opération.

Figuraient notamment le contrat d'engagement du FLERD et un listing contenant tous les noms des participants au commando, avec leur grade et même le numéro de l'arme qui leur avait été attribuée. D'autres documents décrivaient l'opération en

parlant d'« éliminations » ou de « destructions ». Bob Denard précise qu'il s'agissait de termes militaires : « Ce n'est pas à prendre dans le sens physique du mot. Dans le briefing organisé avant le départ, j'avais bien précisé qu'il ne fallait pas « détruire » des personnes, qui devaient être jugées. » Le mercenaire est formel. Il ne s'agissait pas de tuer. Il était seulement question de s'assurer de la personne de M. Mathieu Kérékou, afin qu'il soit jugé par le nouveau pouvoir. « Pour nous, c'était un contre-coup d'Etat. »

## Feu orange

A l'entendre, Bob Denard ne serait pas un simple mercenaire, et son action reposerait sur une sorte de légitimité venue à la fois des Marocains et des Congolais. Mais ce ne seraient pas les seuls soutiens accordés à l'opération : « J'ai mis au courant la cellule de l'Elysée, explique le mercenaire. J'ai rencontré M. René Journiac (2) à plusieurs reprises, je lui ai demandé s'il n'y voyait pas d'inconvénients. Il m'a donné le feu orange. On ne donne jamais le feu vert dans ces cas-là. »

M. Maurice Robert, ancien ambassadeur de France, et qui fut en 1977 colonel au SDECE, vient ensuite expliquer que la vie tumultueuse de Bob Denard est en quelque sorte inséparable des services secrets français. « Il a d'abord collaboré avec nous sans le savoir... », susurre M. Robert. Pour l'opération de Cotonou, il replace l'histoire dans son contexte. « Le Maroc était inquiet du rapprochement du Bénin avec les Sahraouis du Polisario, et les

orientations radicales du Bénin inquiétaient ses voisins. Je n'ai pas été surpris de cette opération qui, dans mon esprit, était un coup de semonce pour faire collaborer le Bénin avec ses voisins. »

M. Robert ne s'arrête pas là. Les services secrets étaient au courant, et ce spécialiste du contre-espionnage explique qu'il y a divers types d'action, depuis celles qui sont directement menées par les services officiels jusqu'à celles où « la France ferme les yeux mais appuie l'opération quand cela sert ses intérêts ». En tout cas, pour lui, Bob Denard était « un collaborateur loyal, honnête, qui n'a jamais été rémunéré ». Dans son box, Bob Denard rougit, enlève ses lunettes et se retourne pour s'essuyer discrètement les yeux. A son tour, M. Maurice Delaunay, ancien ambassadeur de France au Gabon, fait les mêmes éloges, en précisant que l'opération s'est faite « avec l'accord tacite de la France ». Tout cela fait dire à Bob Denard qu'il n'était pas un mercenaire : « J'étais plutôt un corsaire, je n'avais pas vraiment de lettre de course, mais j'avais un passeport. »

Réquisitoire et plaidoirie jeudi 11 mars.

MAURICE PEYROT

(1) Bob Denard, le roi de la fortune, Pierre Lunel, Editions Numéro Un, 1991, 650 p.

(2) Décédé le 6 février 1980 dans un accident d'avion au Cameroun, René Journiac était conseiller pour les affaires africaines de M. Valéry Giscard d'Estaing.